



## Contrat pour la réalisation d'un cahier de la revue LIRE et DIRE

Le Comité de rédaction confie la réalisation du cahier 20.... /n°.... de LIRE et DIRE au groupe constitué sous la responsabilité de

Ce cahier sera publié en \_\_\_\_\_ et couvrira la période de \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_  
Le présent document fixe le cadre de collaboration entre le Comité de rédaction et le groupe, précisant les responsabilités de chacun et établissant le calendrier d'élaboration du cahier.

### *A. Visée de la revue*

LIRE et DIRE propose aux prédicateurs des articles comportant une lecture exégétique conçue en fonction de sa finalité - qui est de préparer à prêcher - puis une interprétation du texte et une pluralité de propositions homilétiques. Il s'ensuit que les deux pôles que sont la **lecture rigoureuse du texte et l'attention à la tâche homilétique** doivent être respectés. L'utilisateur visé par la revue est un pasteur ou un prédicateur laïc au bénéfice d'une formation théologique.

### *B. Mandat du groupe*

Le groupe est chargé de rédiger la partie rédactionnelle d'un cahier, qui se compose en principe de quatre études. Le groupe jouit d'une totale liberté quant à ses choix d'exégèse, d'interprétation du texte et d'application homilétique, pour autant qu'ils correspondent à la visée de la revue, dont le répondant est garant face au groupe, notamment en ce qui concerne le choix des textes (voir point D.) et la rédaction des rubriques de chaque étude (voir document 1: rubriques).

### *C. Relations avec le comité*

La relation avec le comité de rédaction est assurée par un répondant. Pour votre groupe, il s'agit de

C'est à lui que seront remis les manuscrits, dans les délais fixés.

La remise des manuscrits aura lieu au plus tard le.....

Le répondant interviendra dans le groupe à trois reprises au moins: discussion et adoption du présent contrat; débat sur un premier article; signalement des éventuels correctifs à apporter aux articles.

Prochaine(s) rencontre(s) avec le répondant :

Le comité peut demander qu'un article soit modifié. Le Comité peut également renoncer à la publication d'un article.

#### ***D. Choix des textes***

Le groupe choisit les textes bibliques à étudier, d'entente avec le comité de rédaction. Ce choix tiendra compte d'une part d'une répartition entre Ancien Testament et Nouveau Testament (au moins un texte de chaque testament, sauf s'il s'agit d'une série) ; il comptera d'autre part avec la période liturgique couverte par le numéro, en inscrivant une partie au moins des propositions de prédication dans le cadre du temps liturgique. Le texte biblique de référence est celui de la TOB.

#### ***E. Consignes générales de présentation***

Les consignes se trouvent dans le document 1 (rubriques de l'étude) et 2 (présentation du manuscrit) que vous remet le répondant, et qui sont disponibles sur le site de la revue, [www.lire-et-dire.ch](http://www.lire-et-dire.ch).

#### ***F. Rémunération des équipes :***

L'équipe Lire et dire offre une somme globale de gratification de l'équipe, à charge pour l'équipe de répartir la somme comme elle le souhaite. La revue ne prend pas en charge les frais de déplacements ou de repas des équipes. Pour information, cette somme est de CHF 400 au 1<sup>er</sup> janvier 2013.

*janvier 2013*